

ENTRÉE : 3,00 € - GRATUITÉ POUR LES LICENCIÉS FFGYM ET LES - DE 12 ANS



CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX *Gymnastique Aérobie*



Dimanche
4 FÉVRIER
2024

ESPACE ATLANTIS SPORT
24 RUE VICTOR BASCH 91300 MASSY

CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX

MASSY – Dimanche 4 février 2024

ADRESSE



GYMNASE ATLANTIS SPORT

24 Rue Victor Basch

91300 MASSY

ACCES



EN TRANSPORT EN COMMUN :

Descendre à **MASSY-PALaiseau**
Coté **RER B**

Puis :






- **15 min de marche** sur av Carnot
puis rue Victor Basch

ou

- prendre **bus 399**, direction Juvisy,

Arrêt **La Tuilerie**

EN VOITURE :

- Parking CORA : Av de l'Europe  10 min
- Parking mairie : Rue division Leclerc  5-10 min
- Parking Poterne : Rue des Migneaux  10-15 min
- Quelques places : Av Carnot  5 min
- Rue division Leclerc  10-15 min

CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX

MASSY – Dimanche 4 février 2024

HORAIRES PROVISOIRES

9h00 – 13h00 Catégories « Fédérale A » et « Nationale B »

14h00 – 17h00 Catégories « Fédérale B » et « Nationale A »

INFORMATIONS

BONS DE SOUTIEN

Je vous prie de bien vouloir **informer les parents et accompagnateurs** des gymnastes des **conditions d'entrée** à la salle de compétition :

Pourquoi les bons de soutiens

Ils servent avant tout à aider financièrement les clubs organisateurs afin d'alléger leurs contraintes logistiques et matérielles.

Tarifs des bons de soutien :

Compétitions interrégionales : **3,00 €** et **Gratuit pour les licenciés et les moins de 12 ans**

Merci de leur indiquer que le club organisateur ne fait qu'appliquer les directives régionales, les bénévoles gérant les entrées ne doivent pas être invectivés injustement.

Conseil : indiquez-le sur les convocations que vous leur envoyez

CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX

MASSY – Dimanche 4 février 2024



ENGAGEMENTS



REGLEMENT

Le paiement des engagements pourra être effectué soit par virement bancaire, soit par carte bancaire. Une facture vous sera délivrée après la tenue de l'évènement.

-  Règlement directement via EngaGym : www.ffgym.fr
-  Règlement par Carte Bancaire : sur le site du CRIFGYM : www.crif-ffgym.com
-  Règlement par virement : IBAN : FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175 - BIC : CMCIFR2A

Préciser dans le libellé du virement ou du paiement en ligne : Le nom du club + son numéro d'affiliation fédéral + la compétition + la discipline concernée.

Tarifs pour rappel : 10 € par individuel, 16 € pour les trios et Fédéral B, 20 € pour les groupes et Fédéral A



MODIFICATION DE COMPOSITION DE GROUPE OU TRIO

POUR DEMANDER UNE MODIFICATION DE COMPOSITION DE GROUPE OU TRIO :
uniquement sur EngaGym



FORAITS – CERTIFICATS MEDICAUX

POUR DECLARER UN FORAIT : UNIQUEMENT SUR ENGAGYM

Procéder à la modification des engagements sur l'extranet Fédéral. L'information sera automatiquement répercutée auprès des responsables techniques et administratifs.

Jusqu'au 25/01/2024 : Il n'y a pas de certificat médical à envoyer. Aucune amende ne sera appliquée. Le prix de l'engagement sera déduit.

À partir du 26/01/2024 : Le délai étant dépassé, une amende pour forfait sera appliquée, sauf envoi par mail ou en pièce jointe lors de la déclaration sur l'Extranet d'un certificat médical. Le prix de l'engagement est dû.



CERTIFICAT MEDICAL

- À fournir en pièce jointe lors de la déclaration sur l'Extranet, au plus tard le mardi suivant la compétition.
- En cas de quota de qualification, traitement identique aux autres forfaits avec demande de repêchage.

CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX

MASSY – Dimanche 4 février 2024

REGLEMENTATION

ACCES VESTIAIRES, SALLES D' ECHAUFFEMENT ET AIRE DE COMPETITION



INTERDIT AUX PARENTS, même pour les photos des podiums.

Les entraîneurs, les chefs de délégation et les juges ont accès aux aires d'échauffement sur présentation de l'e-licence. Celle-ci devra comporter la photo. Les vestiaires sont réservés exclusivement aux gymnastes et aux entraîneurs. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol.



LES ENTRAINEURS

Seul un entraîneur par individuel ou formation sera autorisé à accéder à la salle de compétition (Vestiaires, aires d'échauffement et praticable de compétition). Aucune dérogation ne sera accordée.

Les entraîneurs doivent avoir une tenue sportive (cf. brochure générale de la FFG : la pénalisation sera appliquée)

RÈGLEMENTATION



CONTROLE DES LICENCES :

Le contrôle des licences (avec photo) s'effectuera avant le passage.

Les licences sont à présenter avec photos sur smartphone, tablette ou support papier.

L'icône pour télécharger les licences de l'évènement est disponible dans EngaGym en fin de ligne de l'évènement.



TENUES DES GYMNASTES :

Suivre la réglementation du code FIG

Lors du palmarès, les gymnastes doivent se présenter en tenue de compétition.



ECHAUFFEMENTS :

Les échauffements sont contrôlés et minutés. Merci de respecter les temps prévus dans les différents points d'échauffement.



DISCIPLINE DES GYMNASTES :

Les gymnastes doivent être présent-e-s au palmarès quel que soit leur classement. Si l'absence est constatée, les gymnastes sont disqualifié-e-s. Si l'absence est motivée par une raison valable, l'entraîneur doit en avertir les responsables avant la lecture du palmarès.

CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX

MASSY – Dimanche 4 février 2024



SALLE DE COMPETITION

Les entraîneurs et les gymnastes doivent quitter la salle de compétition dès que le passage est terminé.

MUSIQUES



Télécharger ou modifier une musique

- Uniquement sur DJGym
- Une musique doit obligatoirement être téléchargée via DJGYM **avant** le 26/01/2024

ATTENTION :

- **Ecrire sans mettre d'accent ni d'espace dans les informations de la musique.**
- **Laisser un espace d'une ou 2 secondes avant de commencer l'enregistrement de vos montages musicaux.**

Merci de prévoir une clé USB pour pallier les éventuels problèmes sur place.



JUGEMENT

DISCIPLINE DES JUGES



Tenue

Les juges doivent être en tenue :

- Femmes : tailleur, jupe ou pantalon bleu marine ou noir.e, chemise blanche.
- Hommes : veste bleu marine ou noire, pantalon gris, chemise ou pull clair.es, cravate.

Le juge qui ne sera pas en tenue, ne pourra pas noter.



Talons interdits



Smartphones, tablettes, téléphones

L'utilisation d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) n'est pas autorisée à la table des juges. **Merci de prévoir vos ordres de passages sur support papier** (Cf. règlement technique fédéral page 33 et RT 2018 Règles générales des juges FIG page 38)

CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX

MASSY – Dimanche 4 février 2024



PLAN de L'INSTALLATION

